

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 30 JUIN 2008

Date de la convocation : 5 JUIN 2008

Sous la présidence de Madame Anne-Marie KEISER

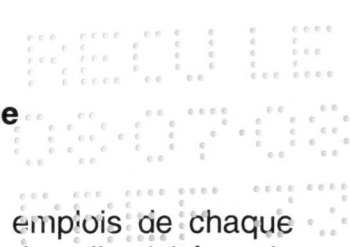
Présents : Mme Anne-Marie KEISER (Titulaire), Mr Christian GAUBERT (Titulaire), Mr Henri LAURENT (Titulaire), Mr Philippe PLISSON (Titulaire), Mr Alain RENARD (Titulaire), Mr Georges-André PASTOR (Suppléant), Mr Gérard BAGNAUD (Suppléant), Mr Bernard BOURNAZEAU (Titulaire), Mr Emmanuel MOULIN (Titulaire), Mr J.Luc LAMAISON (Titulaire), Mr Kléber AUDINET (Suppléant), Mr Bernard LAURET (Titulaire), Mr J.Claude ORUEZABAL (Titulaire), Mr Benoît GHEYSENS (Titulaire), Mr Christian DUMONT (Titulaire), Mr Bernard ROUSSET (Titulaire), Mr Xavier PITON (Titulaire), Mr Michel TRAVERS (Suppléant), Mr Martial MIGNET (Titulaire), Mr Bernard FRAICHE (Titulaire), Mr Grégory JOSEPH (Titulaire), Mr Didier OCHOA (Titulaire), Mr J.Michel JACQUELIN (Titulaire), Mr Nicolas TARBES (Titulaire), Mr J.Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Mr Nicolas ADOLPHI (Titulaire), Mr Alain BOUSSIÉ (Titulaire), Mr Mickaël FELLONNEAU (Titulaire), Mr Alain QUEYRENS (Titulaire), Mr Jacques MAYOUX (Titulaire), Mr P.Didier LAMOUREUX (Titulaire), Mr Bernard BORDAS (Titulaire), Mr Laurent BELLOC (Titulaire), Mr Georges BERNARD (Titulaire), Mr Jean CLAVERIE (Titulaire), Mr Marc VIGUIÉ (Titulaire), Mr Francis DUSSILLOLS (Titulaire), Mr Anacléto ALFONSO (Titulaire), Mr Gérard LOUBET (Suppléant)

Absents : Mr Thierry GELLÉ (Titulaire), Délégué Conseil Régional Aquitaine, Mr Didier BAYARD (Titulaire), Délégué CdC Pays de Coutras, Monsieur Serge GURY (Suppléant), Délégué CdC Canton de Branne, Mr Daniel MILLIET (Titulaire), Mr Philippe BOISSONNEAU (Titulaire), Délégué CdC canton de Villandraut

Excusés : Mr Serge LAMAISON (Titulaire), Mr Pierre LOTHAIRE (Titulaire), Mr Jean TOUZEAU (Titulaire), Mr Sébastien HOURNAU (Titulaire), Mr Patrick MEIFFREN (Titulaire), Mr Daniel DUBOURG (Titulaire), Mr J.Louis SAUMON (Titulaire)

DELIBERATION N° 2008-06-30 I
Création des postes de Gironde Numérique

DELIBERATION N°2008-06-30 I
Création des postes de Gironde Numérique



Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la délibération 2008-05-06 C relative à l'organisation des services de Gironde Numérique, il convient de créer les effectifs du syndicat.

La création d'un emploi d'**Ingénieur Chef de projet, responsable du syndicat mixte** à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2008.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A appartenant au cadre d'emploi d'ingénieur de la filière technique. Il devra justifier d'une expertise technique et d'une expérience conséquente dans le domaine des projets d'initiative publique liés au haut débit.

Les missions associées à ce poste sont les suivantes :

MISSIONS	DESCRIPTION
Encadrement du syndicat mixte (4 agents)	<ul style="list-style-type: none"> - suivi du travail administratif - coordination, organisation - présence aux bureaux, comités syndicaux et commissions
Suivi des programmes et des projets	<p>Principales missions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des infrastructures pour le haut débit - Suivi des projets : définition des actions et suivi des plannings - Encadrement du suivi juridique et du soutien technique - Préparation des bureaux et comités syndicaux - Relation avec les membres du syndicat mixte et les services de l'Etat <p>Missions et projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du contrat de partenariat - Développement Infrastructures numériques en maîtrise d'ouvrage directe (relation avec la DI, l'assainissement, etc.) - Représentant au PASI (Pôle Aquitain de la Société de l'Information) - Organisation de la communication autour du projet - Responsable du soutien technique aux collectivités - Définition des objectifs
Actions transversales	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation budgétaire - suivi général et financier des programmes - suivi dispositifs en cofinancement européen et national

DELIBERATION N°2008-06-30 I
Création des postes de Gironde Numérique



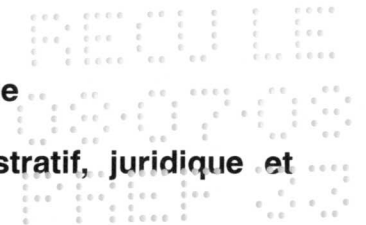
La création d'un emploi du **Responsable du pôle technique** à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2008.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A appartenant au cadre d'emploi d'ingénieur de la filière technique. Il devra justifier d'une expérience technique avérée dans le domaine des projets d'initiative publique liés au haut débit.

Les missions associées à ce poste sont les suivantes :

MISSIONS	DESCRIPTION
Encadrement du syndicat mixte (4 agents)	<ul style="list-style-type: none"> - suivi du travail administratif - coordination, organisation - présence aux bureaux, comités syndicaux et commissions
Suivi des programmes et des projets	<p>Principales missions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des infrastructures pour le haut débit - Suivi des projets : définition des actions et suivi des plannings - Encadrement du suivi juridique et du soutien technique - Préparation des bureaux et comités syndicaux - Relation avec les membres du syndicat mixte et les services de l'Etat <p>Missions et projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du contrat de partenariat - Développement Infrastructures numériques en maîtrise d'ouvrage directe (relation avec la DI, l'assainissement, etc.) - Représentant au PASI (Pôle Aquitain de la Société de l'Information) - Organisation de la communication autour du projet - Responsable du soutien technique aux collectivités - Définition des objectifs
Actions transversales	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation budgétaire - suivi général et financier des programmes - suivi dispositifs en cofinancement européen et national

DELIBERATION N°2008-06-30 I
Création des postes de Gironde Numérique



La création d'un emploi de **Responsable du pôle administratif, juridique et financier** à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2008.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, dans le cadre d'emploi des attachés. Il devra justifier d'une double compétence en droit des affaires pour mettre en place et suivre le contrat de partenariat et en droit des télécommunications pour guider l'action publique. Au vu des impératifs juridiques, une expérience d'envergure à un niveau d'expertise reconnue dans le droit public des télécommunications mais dans la mise en œuvre technique de réseaux de communications électroniques est incontournable. Au regard de l'obligation légale de la cohérence des réseaux d'initiative publique, une connaissance des réseaux en Aquitaine est également attendue.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Les missions associées à ce poste sont les suivantes :

MISSIONS	DESCRIPTION
Mise en place	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la structure financière, administrative et juridique du syndicat mixte - Mise en place du contrat de partenariat notamment du suivi et de l'ingénierie financière - Mise en place d'une proposition de service vis-à-vis des collectivités
Suivi des programmes et des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi, conformité administrative (dont la conformité avec la CNIL) et veille juridique, - Suivi de l'exécution budgétaire - Passation, gestion et suivi des marchés publics - Suivi de la maîtrise d'ouvrage partie juridique - Suivi juridique : <ul style="list-style-type: none"> - du contrat de partenariat - Les législations liées aux communications électroniques - La rédaction des contrats et conventions - La réglementation foncière pour le passage des infrastructures numériques - La réglementation associée aux ZAE - La réglementation liée à la gestion du patrimoine intellectuelle et des données personnelles
Actions transversales	<ul style="list-style-type: none"> - Présence aux bureaux, comités syndicaux et commissions - Suivi général et financier des programmes - Préparation budgétaire en relation avec l'Ingénieur Chef de projet et l'Agent Comptable - Contributions au système de gestion et de pilotage des programmes - Suivi dispositifs en cofinancement européen et national - Relation avec les membres du syndicat mixte au côté de l'Ingénieur Chef de projet
Encadrement	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement du gestionnaire financier et de marchés publics

DELIBERATION N°2008-06-30 I
Création des postes de Gironde Numérique



La création d'un emploi de **gestionnaire financier et de marchés publics** à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2008.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de la filière administrative de catégorie B ayant fait preuve d'une expérience similaire ou par un fonctionnaire de catégorie C ayant une expérience significative sur l'exécution budgétaire et les marchés publics.

Les missions associées à ce poste sont les suivantes :

MISSIONS	DESCRIPTION
Suivi administratif et financier	<ul style="list-style-type: none">- Aide à la préparation budgétaire- Exécution budgétaire- Suivi administratif et archivage
Marchés publics	<ul style="list-style-type: none">- Passation- Suivi, exécution et archivage
Organisation et coordination	<ul style="list-style-type: none">- Relation pour tout ce qui est logistique avec le secrétariat- Relation avec les services de la Trésorerie Départementale- présence aux comités syndicaux- présence ponctuelle aux bureaux et commissions

La création d'un emploi de **secrétaire** à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2008.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative.

Les missions associées à ce poste sont les suivantes :

MISSIONS	DESCRIPTION
Suivi administratif et financier	<ul style="list-style-type: none">- Aide au suivi des marchés et à l'exécution des marchés- Aide à l'archivage
Organisation, accueil	<ul style="list-style-type: none">- Accueil / téléphone- Organisation logistique (réservation véhicule, fournitures, etc.)
Organisation et coordination	<ul style="list-style-type: none">- Relation pour tout ce qui est logistique avec le gestionnaire financier et de marchés publics- Suivi du courrier et des parapheurs- Suivi des congés- Suivi des frais de déplacements- Gestion du courrier et parapheurs- Présence aux comités syndicaux- Présence ponctuelle aux bureaux et commissions

DELIBERATION N°2008-06-30 I
Création des postes de Gironde Numérique



Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Je vous propose, Mesdames Messieurs :

- d'adopter la création des 5 postes proposés,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- de m'autoriser à engager et réaliser toutes les procédures nécessaires aux recrutements.

Nombre de membres présents : 42
Nombre de suffrages exprimés : 69,5

Votes : Pour..... 69,5
 Contre..... 0..
 Abstentions. 0.

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMERIQUE,
A Bordeaux, le 30 juin 2008.

Pour expédition conforme.

Le(a) Président(e)
du Syndicat Mixte Gironde Numérique

Détail du vote plural

	Délégués Conseil Général 5.75 voix / délégué	Délégués EPCI 1 voix / délégué	TOTAL
Membres présents	6	35	41
Suffrages exprimés	34.5	35	69.5
Votes pour	34.5	35	69.5
Votes contre	0	0	0
Abstentions	0	0	0